

Face aux plantes exotiques envahissantes, Que puis-je faire ?

Ces plantes originaires d'Asie, de l'Est de l'Europe ou d'Amérique du Nord ont été introduites pour leurs qualités ornementales, mellifères,... Leur colonisation naturelle est favorisée depuis une cinquantaine d'années par le développement des activités urbaines et la multiplication des voies de communications.

Elles produisent et diffusent pour la plupart des substances non/ou peu appétentes pour les herbivores. Ce dégagement de substances empêche le développement germinatif des espèces autochtones concurrentes. Eloignées de leurs prédateurs naturels, ces espèces, dites pionnières (poussant rapidement sur des sols nus et milieux dégradés physiquement) envahissent peu à peu tous nos milieux aquatiques (cours d'eau et zones humides). Six espèces sont particulièrement bien implantées en Haute-Savoie. Elles ont principalement des impacts sur la santé publique (allergènes, urticantes, etc.) et sur l'appauvrissement de la biodiversité (développement monospécifique des invasives au détriment des espèces autochtones par exemple).

	Espèce	Mode de dispersion	Impact/ Présence
	Renouées <i>Reynoutria sacchalinensis</i> , <i>R. japonica</i> , <i>R. bohemica</i>	Cette plante n'a besoin que de 0.7 g de fragment de tige souterraine (rhizome) pour avoir 70% de chances de se propager. Une dispersion par la graine est également constatée pour la plupart des renouées hybridées (<i>R. bohemica</i>). Les parties aériennes peuvent bouturer à partir des entre-nœuds.	Biodiversité. Tous milieux.
	Solidages <i>Solidago gigantea</i> et <i>S. canadensis</i>	Le solidage se développe prioritairement grâce à ses graines et à partir d'une certaine densité de plants reprend une stratégie similaire aux renouées : colonisation par les rhizomes.	Biodiversité. Tous milieux.
	Buddleia <i>Buddleia davidii</i>	Le buddleia se développe par des rejets et par la dissémination de ses très nombreuses graines.	Biodiversité. Tous milieux.
	Balsamine de l'Himalaya <i>Impatiens glandulifera</i>	La balsamine est une annuelle, elle se disperse grâce à ces graines qu'elle catapulte et a un fort pouvoir de bouturage.	Biodiversité. Milieu humide.
	Ambroisie <i>Ambrosia artemisiifolia</i>	L'ambroisie est une annuelle qui se disperse grâce à ses graines.	Santé publique. Production agricole. Milieu sec.
	Berce du Caucase <i>Heracleum mantegazzianum</i>	La berce vit environ 4 ans et fait une ou plusieurs floraisons sa dernière année, ce qui permet sa dissémination par de nombreuses graines.	Santé publique. Milieux humides

ALERTE d'un particulier, privé, élu, ...

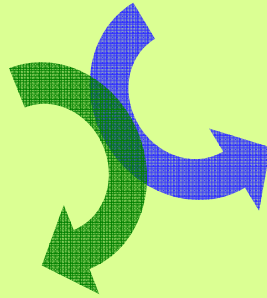
Sensibilisation de la collectivité.

Pas de volonté de la collectivité.

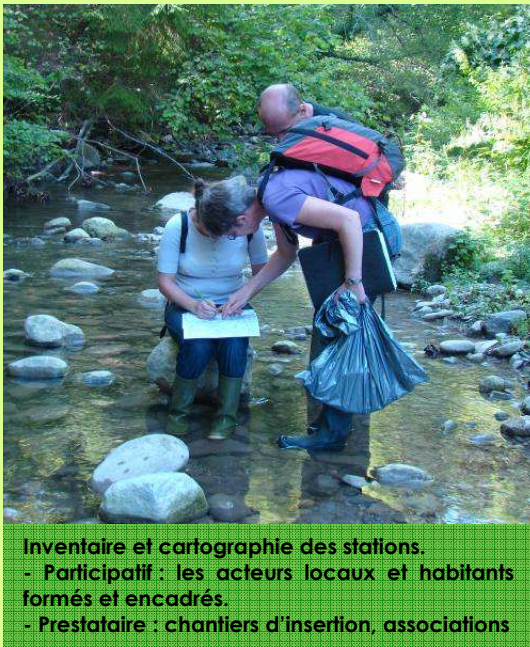
Volonté d'action de la collectivité.



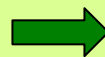
Sensibilisation des acteurs locaux et des habitants pour un changement des comportements.



Amélioration de la connaissance et gestion appropriée



Inventaire et cartographie des stations.
- Participatif : les acteurs locaux et habitants formés et encadrés.
- Prestataire : chantiers d'insertion, associations



Identification du stade d'évolution de l'espèce pour définir des zones et des plans stratégiques d'actions adaptés en fonction des modes de dispersion des espèces recensées, des caractéristiques de la station, des impacts, du contexte, des enjeux ...



Suivi et remise à jour de l'inventaire et de la cartographie.
- Participatif : les acteurs locaux et habitants formés et encadrés.
- Prestataire : chantiers d'insertion, associations

PREVENIR ET PRESERVER L'EXISTANT



Mise en place d'une démarche concertée autour du diagnostic commun.

Intégration dans le PLU (Plan Local d'Urbanisme) et règlement d'urbanisme de préconisations par exemple, de haies sans espèces exotiques envahissantes et espèces ornementales.

Dans les CCTP (Cahier des Clauses Techniques Particulières) de la commune ou dans les octroie de permis de construire, points de vigilance concernant l'apport et l'export de matériel contaminé (matériaux terreux, engins de chantiers) et le suivi de chantiers sur plusieurs années.

Changement de pratiques des espaces verts des entreprises du bâtiment, des horticulteurs, des jardinerias, des particuliers, ...

DEFINIR UN PLAN DE LUTTE ACTIVE

Absence de station : veille

Plantations d'espèces locales adaptées (ligneuses et/ou herbacées) sur sol nu à proximité des voies de disséminations pour empêcher l'apparition de nouveaux foyers.

Présence de station sans enjeux : veille ou lutte.

Arrachage systématique des jeunes pousses en dehors des zones contaminées pour éviter une plus grande dispersion.

Présence de station avec enjeux : lutte voire éradication.

Pas de lutte si le stade d'évolution de l'espèce est trop avancé

Quelques méthodes de lutte...

- Extraction des berces entières pendant plusieurs années, dessouchage des buddleias.
- Relèvement du niveau des eaux des zones humides en bouchant des drains : élimination du solidage
- Travail en partenariat avec les carriers et le bâtiment pour détruire les matériaux terreux contaminés par les renouées : concassage, broyage.
- Arrachages ou coupes répétés pour toutes les espèces pouvant être associées à des chantiers de techniques végétales (bâchage et plantation).
- Restauration physique des milieux, encadrement des maîtres d'œuvre afin qu'ils soient certifiés comme travaillent sans espèces envahissantes, ...

... et quelle que soit la méthode choisie :

- plantations d'espèces locales pour concurrencer les plantes exotiques.
- suivi du chantier indispensable.



Quels financements ?

Conseil Général de Haute-Savoie

Dans le cadre de son Schéma départemental des espaces naturels sensibles, le Conseil Général de Haute-Savoie soutient les actions de gestion des plantes invasives sous réserve qu'elles aient été définies dans un plan de lutte élaboré à une échelle pertinente.

Le montant maximal de l'aide est de 30 à 60 % selon l'indice financier du maître d'ouvrage.

Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse

Suite à la réalisation d'une cartographie et à la définition d'une stratégie d'intervention, l'Agence peut intervenir financièrement sur les actions de sensibilisation, de communication puis sur les travaux d'arrachages sur les taches isolées (massifs peu développés) dans le cadre d'un plan pluriannuel d'entretien de la végétation ou dans le cadre d'un plan de gestion sur des sites sensibles (zones humides, etc ...).

L'Agence peut intervenir jusqu'à 50%* sur la réalisation d'études et d'outils de communication et jusqu'à 30%* sur les travaux.

L'Agence n'interviendra par contre pas sur les secteurs très contaminés.

*taux du 9^{ème} programme s'achevant au 31/12/2012.

Qui contacter pour être accompagné ?

Réseau départemental plantes exotiques envahissantes

La FRAPNA Haute-Savoie a été missionnée par le Conseil Général et l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse pour animer ce réseau.

Christophe Gilles – christophe.gilles@frapna.org : 04-50-67-70-47

Marie Hébert- marie.hebert@frapna.org : 04-50-67-16-18

PNR des Bauges, Syndicats de rivières ou communautés de communes porteurs de contrats de rivières ou SAGE autour de vos bassins (Arve, Chéran, Giffre, Usses, Entre Arve et Rhône, Fier et Lac, Foron, Dranses, Sud-Ouest Lémanique)

Conseil général de Haute-Savoie

Béatrice Fel – 04-50-33-58-98
beatrice.fel@cg74.fr

Agence de l'Eau

Cécile Marqueste : 04-72-76-19-74
cecile.marqueste@eaumc.fr

En 2012, une **journée d'échange départementale pour les collectivités** sera organisée par le Conseil général : des collectivités ayant travaillé sur la question viendront témoigner de leur expérience et des ateliers de travail seront mis en place pour que chacun puisse avancer à l'échelle de son territoire sur cette problématique.